



THAÏLANDE

Pour ces Pays, le visa pour la Thaïlande n'est pas nécessaire pour une durée <= 30 jrs (entrée par voie terrestre ou aérienne) :

Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bahreïn, Brunei, Canada, République Tchèque, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Island, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis.

VISA TOURISTIQUE (60 jrs simple entrée)

Peut être prolongé d'un mois supplémentaire auprès d'un des services d'Immigration moyennant 1900,00 baths (environ 30,00€) sans sortir du territoire.

- **1 passeport** dont la validité doit être d'au moins 6 mois après la fin du séjour envisagé et comportant deux pages entièrement libres (*pages face à face*) de toute inscription
- **1 copie** de la page information du passeport imprimé sur un papier A4, la taille du passeport doit être identique à l'original.
- **1 formulaire officiel** de l'ambassade de Thaïlande rempli (à télécharger). Ce document doit être signé aux deux endroits dédiés.
- **1 photo d'identité** couleur trombonnée au formulaire- format 4,5 x 3,5 cm
- **1 justificatif de domicile** récent (*facture téléphonique, facture d'électricité,...*)
- **1 dernier relevé de compte** courant/chèque nominatif **original** incluant toutes les opérations du mois mentionnant un solde créditeur d'au minimum 1000,00€/voyageur (*si compte joint, le solde doit être d'au moins 2000,00€*). Ce document original ne vous sera pas restitué.

OU 1 copie de votre dernier relevé de compte courant/chèque nominatif **comportant le cachet commercial de l'établissement bancaire**, daté, signé, incluant toutes les opérations du mois et mentionnant un solde créditeur d'au minimum 1000,00€ (*si compte joint, le solde doit être d'au moins 2000,00€*).

OU 1 relevé de compte courant/chèque nominatif imprimé depuis internet **comportant le cachet commercial de l'établissement bancaire**, daté, signé, incluant toutes les opérations du mois et mentionnant un solde créditeur d'au minimum 1000,00€ (*si compte joint, le solde doit être d'au moins 2000,00€*). (Les positions de comptes et relevés de compte épargne ne sont pas acceptés).

• **1 attestation de transport aérien Aller / Retour détaillée** (*Numéro de vol, horaires, aéroports,...*) mentionnant l'entrée et la sortie du territoire thaïlandais ainsi qu'un séjour n'excédant pas 90 jours.

• **1 confirmation de réservation hôtelière** comportant le nom du ou d'un des voyageurs et couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour. Si votre voyage dure moins de sept jours, la réservation hôtelière doit en couvrir l'intégralité.

OU 1 attestation d'hébergement, couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le document ainsi que de registre du domicile thaïlandais (*preuve de propriété*) ou du contrat de location.

ATTENTION :

•**Enfant mineur voyageant avec ou sans ses parents:** Même formalités que pour les adultes accompagnées d'une autorisation de sortie de territoire manuscrite signé par les deux parents, une copie du livret de famille (*page mariage / naissance enfant*) ainsi qu'une copie du passeport (*ou Carte Nationale d'Identité*) des deux parents.

•**Pour les ressortissants étrangers membres de l'Union Européenne:** Fournir une attestation de domicile en France (*Facture EDF, France Télécom, certificat de scolarité pour les mineurs*)

•**Pour les ressortissants étrangers non-membres de l'Union Européenne:** Fournir une copie de votre titre de résident

•**Les ressortissants des pays suivants doivent se rendre en personne au consulat** pour présenter leur dossier: Cameroun, Centrafrique, (République du) Congo, (République Démocratique du) Congo, Guinée-Equatoriale, Guinée (Conakry), Ghana, Libéria, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra-Leone, Somalie et Soudan.

•**Pour les ressortissants étrangers dont la nationalité est citée ci-après:** Afghanistan, Algérie, Arabie-Saoudite, Bangladesh, Chine, Corée du Nord, Egypte, Inde, Iraq, Iran, Liban, Libye, Népal, Pakistan, Palestine, Sri Lanka, Syrie et Yémen, fournir:

- Trois Formulaires officiels de l'ambassade de Thaïlande remplis et signés aux deux endroits.
- Trois photos d'identité couleur trombonnées aux formulaires- format 4,5 x 3,5 cm (*pas de photocopies ni de photos scannées*).
- Un passeport dont la validité doit être d'au moins 6 mois après la fin du séjour envisagé et comportant deux pages entièrement libres (*pages face à face*) de toute inscription pour le visa Thaïlande
- Une copie de la page information du passeport imprimé sur un papier A4, la taille du passeport doit être identique à l'original.
- Une photocopie du titre de séjour en cours de validité,
- Une attestation de transport Aller / Retour détaillée (*Numéro de vol, horaires, aéroports,...*) mentionnant l'entrée et la sortie du territoire thaïlandais ainsi qu'un séjour n'excédant pas 90 jours.
- Une copie de votre dernier relevé de compte courant/chèque nominatif édité sur papier en-tête et comportant le cachet commercial de l'établissement bancaire, daté et signé, incluant toutes les opérations du mois et mentionnant un solde créditeur supérieur à 1000,00€/voyageur (*si compte joint, le solde doit être d'au minimum 2000,00€*). Les positions de comptes et relevés de compte épargne ne sont pas acceptés.
- Trois photocopies de vos trois derniers bulletins de salaire ou extrait K-Bis
- Une confirmation de réservation hôtelière, fournie en trois exemplaires, comportant le nom du ou d'un des voyageurs et couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour. Si votre voyage dure moins de sept jours, la réservation hôtelière doit en couvrir l'intégralité.
- ou
- Une attestation d'hébergement, couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le document ainsi que de registre du domicile thaïlandais (*preuve de propriété*) ou du contrat de location fournie en trois exemplaires.

❶ Commandez votre visa en ligne : **VISA TOURISME THAÏLANDE**

❷ Envoyez votre dossier : **INTERVISA - 55 AVENUE MARCEAU - 75116 PARIS**

❸ Suivez l'état de votre demande : **IDENTIFIEZ-VOUS**

❹ Recevez votre visa.

VISA TOURISTIQUE (60 jrs multiples entrées)

Non-éligible pour les personnes retraitées, sans profession, saisonniers, auto-entrepreneurs, professions libérales ou en C.D.D.

- **1 passeport** dont la validité doit être d'au moins 6 mois après la fin du séjour envisagé et comportant deux pages entièrement libres (*pages face à face*) de toute inscription
- **1 copie** de la page information du passeport imprimé sur un papier A4, la taille du passeport doit être identique à l'original.
- **1 formulaire officiel** de l'ambassade de Thaïlande rempli (à télécharger). Ce document doit être signé aux deux endroits dédiés.
- **1 photo d'identité** couleur trombonnée au formulaire- format 4,5 x 3,5 cm
- **1 justificatif de domicile** récent (*facture téléphonique, facture d'électricité,...*)
- **1 attestation de travail**, indiquant un emploi en Contrat à Durée Indéterminée, délivrée par votre employeur ou un extrait K-Bis récente de moins de trois mois si vous êtes gérant d'entreprise.
- **6 derniers relevés de compte courant/chèque nominatifs originaux** incluant toutes les opérations des derniers mois et mentionnant un solde créditeur d'au minimum 5000,00€/voyageur pour chaque mois (*si compte joint, le solde doit être d'au moins 10000,00€*). Ces documents originaux ne vous seront pas restitués.

OU 1 copie de vos six derniers relevés de compte courant/chèque nominatifs **comportant le cachet commercial de l'établissement bancaire**, datés, signés, incluant toutes les opérations des derniers mois et mentionnant un solde créditeur d'au minimum 5000,00€ pour chaque mois (*si compte joint, le solde doit être d'au moins 10000,00€*).

OU L'originale d'une attestation bancaire nominative, datée, cachetée et signée, justifiant le solde créditeur réclamé pendant une période de six mois.

(Les positions de comptes et relevés de compte épargne ne sont pas acceptés.)

- **1 attestation de transport aérien Aller / Retour** détaillée (*Numéro de vol, horaires, aéroports,...*) de votre premier séjour mentionnant l'entrée et la sortie du territoire thaïlandais ainsi qu'un séjour n'excédant pas 60 jours.
- **1 confirmation de réservation hôtelière** comportant le nom du ou d'un des voyageurs et couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour. Si votre voyage dure moins de sept jours, la réservation hôtelière doit en couvrir l'intégralité.

OU 1 attestation d'hébergement, couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le document ainsi que de registre du domicile thaïlandais (*preuve de propriété*) ou du contrat de location.

ATTENTION :

•**Enfant mineur voyageant avec ou sans ses parents:** Même formalités que pour les adultes accompagnées d'une autorisation de sortie de territoire manuscrite signé par les deux parents, une copie du livret de famille (*page mariage / naissance enfant*) ainsi qu'une copie du passeport (*ou Carte Nationale d'Identité*) des deux parents.

•**Pour les ressortissants étrangers membres de l'Union Européenne:** Fournir une attestation de domicile en France (*Facture EDF, France Télécom, certificat de scolarité pour les mineurs*)

•**Pour les ressortissants étrangers non-membres de l'Union Européenne:** Fournir une copie de votre titre de résident

•**Les ressortissants des pays suivants doivent se rendre en personne au consulat pour présenter leur dossier:** Cameroun, Centrafrique, (République du) Congo, (République Démocratique du) Congo, Guinée-Equatoriale, Guinée (Conakry), Ghana, Libéria, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra-Leone, Somalie et Soudan.

•**Pour les ressortissants étrangers dont la nationalité est citée ci-après:** Afghanistan, Algérie, Arabie-Saoudite, Bangladesh, Chine, Corée du Nord, Egypte, Inde, Iraq, Iran, Liban, Libye, Népal, Pakistan, Palestine, Sri Lanka, Syrie et Yémen, fournir:

- Trois Formulaires officiels de l'ambassade de Thaïlande remplis et signés aux deux endroits dédiés
- Trois photos d'identité couleur trombonnées aux formulaires- format 4,5 x 3,5 cm (*pas de photocopies ni de photos scannées*).
- Un passeport dont la validité doit être d'au moins 6 mois après la fin du séjour envisagé et comportant deux pages entièrement libres (*pages face à face*) de toute inscription pour le visa Thaïlande
- Une copie de la page information du passeport imprimé sur un papier A4, la taille du passeport doit être identique à l'original.
- Une photocopie du titre de séjour en cours de validité,
- Une attestation de transport Aller / Retour détaillée (*Numéro de vol, horaires, aéroports,...*) mentionnant l'entrée et la sortie du territoire thaïlandais ainsi qu'un séjour n'excédant pas 90 jours.
- Une copie de votre dernier relevé de compte courant/chèque nominatif édité sur papier en-tête et comportant le cachet commercial de l'établissement bancaire, daté et signé, incluant toutes les opérations du mois et mentionnant un solde créditeur supérieur à 1000,00€/voyageur (*si compte joint, le solde doit être d'au minimum 2000,00€*). Les positions de comptes et relevés de compte épargne ne sont pas acceptés.
- Trois photocopies de vos trois derniers bulletins de salaire ou extrait K-Bis
- Une confirmation de réservation hôtelière, fournie en trois exemplaires, comportant le nom du ou d'un des voyageurs et couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour. Si votre voyage dure moins de sept jours, la réservation hôtelière doit en couvrir l'intégralité.
- ou
- Une attestation d'hébergement, couvrant, au minimum, les sept premiers jours de votre séjour, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le document ainsi que de registre du domicile thaïlandais (*preuve de propriété*) ou du contrat de location fournie en trois exemplaires.

① Commandez votre visa en ligne : **VISA TOURISME THAÏLANDE**

② Envoyez votre dossier : **INTERVISA - 55 AVENUE MARCEAU - 75116 PARIS**

③ Suivez l'état de votre demande : **IDENTIFIEZ-VOUS**

④ Recevez votre visa.